

**COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2017**

Convocation effectuée le 30 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 6 - votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le 7 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Vladimir Félicijan, Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, François Godmet, Michèle Motir,

**Etaient absents** : Mmes Clairette Sohier (a donné pouvoir à Mme Maryse Monnier), Hélène Nölp-Dapremont, et MM. Gérard Pouchain (a donné pouvoir à M. Alain Scribe), Yves Cossé (a donné pouvoir à Mme Evelyne Lamandé), Aurélien Quesnel (a donné pouvoir à M. Vladimir Félicijan).

**Secrétaire de séance** : M. François Godmet

**2017-83 : DEBAT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Monsieur le Maire, dans l'attente des intervenants devant présenté le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) au conseil municipal en vue du débat prescrit par la réglementation, rappelle que la situation exacte de l'élaboration du PLU a été mise en ligne sur le site de la mairie.

Il est également précisé qu'une réunion publique de présentation de ce projet aux administrés est prévue le jeudi 16 novembre 2017 à 19 heures à la salle des fêtes, cette date pouvant être différée en raison de la carence du débat de ce jour.

L'approbation du projet de PLU pourrait intervenir pour l'été 2018 malgré un calendrier très serré.

N'ayant pas de questions supplémentaires, et vu l'absence des intervenants l'assemblée décide d'ajourner le débat sur les orientations générales du PADD.

**2017-84 : Mise en place d'un suivi microbiologique de l'eau et des coquillages en cas de déversement d'eau brute**

Vu l'arrêté préfectoral portant prescriptions particulières relatif à l'actualisation des dispositions applicables au système d'assainissement et de traitement des eaux usées de la commune d'Asnelles, en date du 13 juin 2017, et notamment son article 4 concernant la surveillance complémentaire du système d'assainissement,

Sachant que ce même arrêté préfectoral fixe le protocole de suivi microbiologique sur l'eau et les coquillages en cas de déversement d'eau brute,

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la SAS SAUR pour une prestation de prélèvement et d'analyse de l'eau et des coquillages concernés, en des points définis par l'arrêté préfectoral sus-désigné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de la SAS SAUR précisant les points de prélèvement amont-aval et le bordereau des prix ci-annexés.

- Monsieur Aurélien Quesnel arrive à 21h15 et s'excuse de son retard occasionné par son travail, il prend part aux informations du Maire.
- Madame Hélène Dapremont-Nölp arrive à 21h35 et s'excuse de son retard occasionné par son travail, elle prend part aux informations du Maire.

### **INFORMATIONS DU MAIRE :**

- Les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont été lancés cette semaine pour un budget TTC de 16 996,22 €, une subvention de 4900 € et une récupération de la TVA de 2323 € en année N+1. La disposition de la rampe d'accès a été revue afin de mettre en place des places de stationnement pour les clients du cabinet infirmier.
- L'aménagement de la bibliothèque Maurice Schumann est également lancé. Il consistera à effectuer des travaux de peinture et de mise en place des étagères, dans la salle située à droite sous le préau du bâtiment de l'école, le matériel d'équipement étant en stock. Un système d'informatisation en réseau avec les bibliothèques de la communauté de communes est à l'étude.  
Monsieur François Godmet souligne le fait qu'une délégation de l'association Maurice Schumann viendra à Asnelles le 9 février 2018.  
La date d'ouverture reste inconnue pour le moment.
- Le repas des Aînés étant prévu pour le 21 janvier 2018, et le prestataire habituel ne pouvant plus en assurer la préparation, Monsieur Scribe et Madame Monnier ont trouvé un traiteur susceptible de convenir. Les élus discuteront du menu.
- Madame Valentova de Meuvaines a contacté la mairie en vue de développer une activité *gymnastique rythmique* par la création d'un club sur la commune d'Asnelles. A défaut d'équipement, les élus émettent un avis défavorable.
- Monsieur Scribe donne lecture du courrier de remerciement de Lise Dufour et Kevin Nicolle concernant leur mariage qui s'est déroulé le 15 juillet 2017.
- Le Président du Département de la Moselle, Monsieur Patrick Weiten, invite Monsieur Scribe à participer au lancement des travaux de remplacement des passerelles issues du port artificiel et servant de pont entre Cattenom et Koenigsmacker. Monsieur le Maire décline cette invitation en raison d'un emploi du temps très chargé.
- Les cérémonies du 11 novembre se dérouleront à 11h30 à Asnelles et à 11h50 à Saint-Côme-de-Fresné, et seront suivies d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes de Saint-Côme-de-Fresné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50,  
Suivent les signatures.

Affichage effectué le 8 novembre 2017  
Alain SCRIBE, Maire d'Asnelles

